



Prime de fin de contrat cdd

Par **boudiou35**, le **05/01/2011** à **11:20**

Bonjour,

je suis dans le doute concernant mon indemnisation de fin de contrat (cdd)
j'ai signer mon 1er cdd le 1er avril 2010 jusqu'au 28 aout 2010 qui a etait prolonger juger
jusqu'au 31 decembre2010 (j'ai signe 2 contrat) entre les deux contrat je n'ai percu aucune
prime.....
il m'ont accepter deux semaine de vacance au mois de septembre (j'ai étai payer mon salaire
globale)..... depuis le mois d'avril jusqu'au mois de novembre ont a fait de heure sup et au
mois de decembre je suis tombe malade et mon arret a étai du 7 au 31 decembre donc je n'ai
travail que 4 jours....
ils m'ont payer 826 € pour les 9 mois en sachant que dans la somme il y a les 4jours que j'ai
travailler.....
je voulais savoir si c'était une somme resonnable
merci

Par **P.M.**, le **05/01/2011** à **12:07**

Bonjour,
Puisque le CDD initial a été renouvelé, vous devez percevoir maintenant votre indemnité de
précarité sur les salaires du contrat initial et de son renouvellement...
Une somme raisonnable, c'est subjectif et cela ne veut pratiquement rien dire, en revanche
l'indemnité de congés payés est de 10 % des salaires + indemnité de précarité - congés
payés déjà pris...